

KARINE DUBOIS

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article préliminaire : Définitions

Activité : cours ou stage en présentiel de Pilates contemporain sur appareils (reformer, tour, chair, ladder barrel, petit matériel...)

Cours privé (en solo, duo ou trio) : cours particulier d'une durée de 55 mn, réglé au début du cours, donné à un Élève seul (solo), ou deux (duo) ou trois (trio) Élèves se réunissant pour la circonstance, par un Professeur.

Cours semi-privé (en petit groupe) : cours particulier d'une durée de 55 mn, donné à un petit groupe de 4 Élèves maximum ayant chacun réservé et payé par avance son cours sur le planning en ligne du Professeur de son choix.

Échappée Pilates (4 personnes) : stage ponctuel, d'une durée pouvant varier entre 2h, 3h ou 2x2h sur 2 jours, organisé pour un groupe de 4 Élèves ayant chacun réservé et payé par avance sa participation sur le planning en ligne du Professeur de son choix.

Elève : toute personne physique ayant acheté un Cours, une carte de plusieurs Cours, ou une Échappée Pilates, vendus par un Professeur. L'élève accepte, en réglant par avance son ou ses cours directement auprès du Professeur dans le Studio (Cours privés), ou en ligne sur le planning de réservation du Professeur (Cours semi-privé, Échappée Pilates), l'ensemble des Conditions Générales de vente et les Conditions Générales d'Utilisation du site feetinstraps.fr.

Professeur : personne enseignant le Pilates dans l'enceinte du Studio, sous sa propre responsabilité, sans aucun lien de subordination à Karine DUBOIS EI - feet in straps®.

Dans le cas présent, Karine DUBOIS, elle-même : Karine DUBOIS EI, entreprise individuelle enregistrée au répertoire SIRENE sous le numéro 811 376 235, domiciliée 20 rue du Caire 75002 PARIS, (assurance RC Pro N° 49272177, Allianz, S. ALFROY EI & H. ROUILLON EI, Agents Associés Allianz, 40 bis rue Henri Delahaye 44120 VERTOU).

Il est précisé que les cours particuliers (individuel ou en petit groupe) dispensés par une personne physique directement rémunérée par l'Elève ne sont pas soumis à TVA (art. 261.4.4°b du CGI).

Studio : espace dédié à la pratique du Pilates sur appareils, exploité par Karine DUBOIS EI sous la marque feet in straps®, situé 20 rue du Caire 75002 PARIS.

feet in straps® : marque déposée de Karine DUBOIS EI.

Conditions Générales de Vente : les présentes dispositions, régissant les relations contractuelles entre le Professeur enseignant au sein du Studio et ses Élèves.

Article 1 - Objet

Les Conditions Générales de Vente constituent le cadre des relations juridiques entre l'Elève et Karine DUBOIS EI - feet in straps®.

Les Conditions Générales de Vente sont applicables à l'ensemble des Élèves.

Article 2 – Conditions d'application

L'achat de Cours à l'unité ou par carte de 5 ou 10 et d'Échappées Pilates à l'unité auprès des Professeurs entraîne acceptation pure et simple des présentes Conditions Générales de Vente.

L'ensemble des stipulations des Conditions Générales de vente constituent ainsi l'intégralité de l'accord entre Karine DUBOIS EI - feet in straps® et l'Elève, eu égard à son objet, et remplace et annule toutes déclarations, négociations, engagements, communications orales ou écrites, acceptations, ententes, conventions et accords préalables entre les parties.

Les Conditions Générales de Vente pourront faire l'objet de mises à jour ou de modifications sans préavis. Les Conditions Générales de vente applicables sont celles en vigueur au moment de la conclusion du contrat, c'est-à-dire au jour du règlement des Cours ou des Échappées Pilates, à l'unité ou par carte. En revanche, le règlement intérieur applicable est celui en vigueur au jour où l'Elève se rend dans le Studio. En s'inscrivant aux cours données dans le Studio, l'Elève accepte de se soumettre au règlement intérieur en vigueur au jour où le cours est dispensé et notamment aux horaires de début et de fin du cours.

Article 3 - Nullité d'une disposition

Si l'une des dispositions de la présente convention s'avérait contraire à une loi ou une réglementation applicable, cette disposition sera réputée écartée, sans que cela n'affecte la validité des autres dispositions de la présente convention.

Article 4 - Acquisition et réservation d'un cours

Toute personne souhaitant participer à un cours ou une Échappée Pilates au sein du Studio devra au préalable :

4.1 Acquisition d'un cours :

- soit régler son Cours privé en début de cours directement auprès de son Professeur, par l'un des moyens de paiement que celui-ci lui aura indiqué pour un paiement à l'unité, ou en le faisant décompter d'une carte de Cours déjà réglée et en cours de validité ;

- soit régler par avance son Cours semi-privé ou son Échappée Pilates par le système de paiement en ligne associé au planning de réservation de son Professeur, lui permettant un achat à l'unité.

4.2 Réservation d'un Cours

- soit réserver son Cours privé, de préférence au moins 24h avant la date et l'heure retenues, directement auprès de son Professeur ;

- soit réserver son Cours semi-privé ou son Échappée Pilates, sur le planning en ligne du Professeur.

Article 5 - Conditions requises pour pratiquer

Toute personne souhaitant participer à un cours déclare satisfaire les conditions suivantes :

- l'Elève déclare en tout état de cause en procédant à la réservation d'un Cours avoir fait contrôler préalablement par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive et détenir l'attestation en ce sens établie par le médecin de manière à pouvoir la produire à la demande du Studio ou du Professeur.

- l'Elève s'engage par ailleurs à prendre toute précaution nécessaire pour sa santé, sa sécurité et son hygiène et à respecter les consignes du Studio et du Professeur en ce sens.

Article 6 – Rétractation, annulation, validité

6.1 Rétractation

Les achats de Cours directement auprès d'un Professeur ne peuvent être remboursés.

Par ailleurs, En application de l'article L. 221-28 12° du Code de la consommation, l'Elève reconnaît et accepte expressément qu'il ne bénéficie d'aucun droit de rétractation sur les Cours et Échappées Pilates achetés en ligne sur le site feetinstraps.fr, dans la mesure où ces Cours sont des prestations d'activités de loisirs qui doivent être fournies à une date ou à une période déterminée.

6.2 Annulation d'un cours

L'Elève est responsable de ses réservations, il lui appartient de vérifier l'exactitude de chacune de ses réservations (lieu, date, heure, nombre de places) sous peine de se voir décompter les Cours réservés et non effectués.

Toute modification ou annulation devra intervenir dans les meilleurs délais et au plus tard 24h avant le début du Cours et 72h avant pour les Échappées Pilates.

Dans le cas contraire, l'Elève se verra décompter le Cours réservé ou l'Échappée Pilates programmée.

Le Professeur et feet in straps® le cas échéant, se réservent le droit d'annuler un cours ou une Échappée Pilates, en cas de maladie, d'absence, de prise de vacances, ou de manque de participants à un Cours semi-privé (moins de 3 personnes) ou une Échappée Pilates (moins de 4 personnes).

6.3 Validité

Les Cours semi-privés et les Échappées Pilates de 2h / 3h / 2x2h, achetés, à l'unité ont respectivement une validité de 6 semaines et 30 / 40 / 40 semaines, à partir de la date de règlement. Passé ce délai, les Cours et les Échappées Pilates non consommés seront perdus pour l'Elève.

Les Cours privés achetés par carte de 5 ou 10 ont respectivement une validité de 13 ou 26 semaines, à partir de la date de règlement. Passé ce délai, les Cours non consommés seront perdus pour l'Elève.

En cas d'annulation d'un cours par le Professeur, l'Elève pourra bénéficier d'un allongement du délai de validité de son cours, ou de sa carte de 5 ou 10 d'une semaine par rapport à la date d'expiration initialement prévue.

En cas d'annulation d'une Échappée Pilates par le professeur, l'Elève pourra bénéficier d'une prolongation de la validité de son achat lui permettant de participer à l'Échappée suivante organisée par le professeur, en remplacement de celle annulée.

Si elles sont annoncées moins de 13 / 26 semaines pour les cartes de 5 / cartes de 10, et moins de 6 / 30 semaines pour les cours à l'unité et les Échappées Pilates, avant qu'elles ne surviennent, les éventuelles fermetures du Studio entraîneront une prolongation de la validité des Cours ou des Échappées Pilates d'une durée équivalente à celle de la fermeture.

Article 7 – Tarifs et règlements

Le prix des cours et Échappées Pilates est disponible sur le site feetinstraps.fr, auprès de chaque Professeur pour les Cours privés (unité ou carte de 5 ou 10), et sur le planning de réservation et de paiement en ligne de chaque Professeur pour les Cours semi-privés à l'unité et les Échappées Pilates.

Les modes de règlement sont indiqués directement par le Professeur aux Élèves pour les cours privés, ou sur les plannings de réservation et de paiement en ligne de chaque Professeur pour les Cours semi-privés et les Échappées Pilates.

Le studio et les Professeurs qui y enseignent sont libres de modifier leurs tarifs.

Article 8 - Modalités pour le paiement par carte bancaire

L'Élève pourra régler ses achats au moyen du système de paiement en ligne proposé sur le planning de réservation de son Professeur, disponible sur le site internet [feetinstraps.fr](#).

Le montant de la commande ne sera débité qu'au moment de sa validation. Le paiement par carte bancaire est sécurisé par PayPal. Les données bancaires des Élèves sont directement traitées par PayPal selon les conditions fixées par ce service.

Par conséquent, [feet in straps®](#) n'accède à aucun moment à ces données qui transiteront dans le respect de la confidentialité garantie par PayPal.

Article 9 - Assurance

[feet in straps®](#) est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile.

Le professeur se déclare lui-même assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile.

L'Élève est invité à souscrire une assurance complémentaire couvrant plus particulièrement les risques liés aux activités sportives dispensées dans le Studio.

Conformément à l'article 38 de la loi du 16 juillet 1984, [feet in straps®](#) informe l'Élève de son droit de souscrire une assurance « individuelle accident » qui couvrira toutes les activités qu'il est susceptible de pratiquer au sein du Studio. Il est entendu que cette garantie est facultative, et reste à la charge entière de l'Élève.

Article 10 - Règlement des litiges

Toute réclamation de l'Élève doit être adressée, en premier lieu, au Professeur auquel a été acheté le Cours ou avec lequel s'est réalisé le Cours, ou le cas échéant Karine DUBOIS EI si la responsabilité du Studio devait être recherchée, en vue de la recherche d'une solution amiable.

L'exécution et la vente de la prestation de service proposée par le Professeur sont réglées par le droit français et sera interprétée conformément à ce dernier.

Les différends qui viendraient à se produire à propos de l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution et la réalisation de la prestation de service et ou de la transaction qui l'a accompagnée, seront soumis à la médiation conformément au règlement de médiation du Centre de médiation et d'arbitrage de Paris (CMAP) auquel les parties déclarent adhérer.

En cas d'échec de la médiation, tout différend entre un Élève et un Professeur, ou le cas échéant Karine DUBOIS EI si la responsabilité du Studio devait être recherchée, relatif à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution et la réalisation de la prestation de service et ou de la transaction qui l'a accompagnée, sera de la compétence exclusive des tribunaux du lieu de situation de [feet in straps®](#), même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

Il est également rappelé à l'Élève l'existence d'une procédure de Règlement en Ligne des

Litiges au moyen de la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges (RLL)

Article 11 - Force Majeure :

[feet in straps®](#) et les Professeurs s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour respecter les obligations édictées dans ces Conditions Générales de Ventes.

Dans l'hypothèse où ils ne seraient pas en mesure d'exécuter ces obligations en raison d'événements indépendants de leur fait ou sur lesquels ils n'ont pas de maîtrise, leur responsabilité ne pourra pas être recherchée.

En cas de fermeture du Studio supérieure à 2 mois, en raison d'événements dépendants de son fait ou lui étant imputables, l'Élève pourra, par lettre recommandée avec accusé de réception, exiger des Professeurs le remboursement des cours non effectués. Dans ce cas, le remboursement devra être réalisé dans un délai de 15 (quinze) jours suivant la réception de cette lettre.

Article 12 - Sécurité et limitation de responsabilité

L'achat d'un Cours, d'une carte de 5 ou 10 Cours, ou d'une Échappée Pilates implique que l'Élève déclare être apte à effectuer une activité sportive.

[feet in straps®](#) rappelle qu'il n'entre pas dans ses missions de surveiller les effets personnels des Élèves qui n'auront pas été rangés dans un casier verrouillé.

La responsabilité de [feet in straps®](#) reste limitée à la garde des seuls effets vestimentaires, à l'exclusion de tout autre objet, et sous réserve que les vêtements aient bien été rangés dans un casier dûment verrouillé.

L'Élève qui souhaite utiliser un casier pour y ranger ses effets personnels doit se munir de son propre cadenas pour verrouiller le casier. [feet in straps®](#) n'est pas responsable de fournir les cadenas.

Les Élèves sont personnellement responsables des accidents qu'ils peuvent provoquer et commettre.

Article 13 - Information, fichiers et liberté

Les informations exhaustives sur ces sujets sont mises à disposition de l'Élève dans les Conditions Générales d'Utilisation du site [feetinstraps.fr](#). L'acceptation par l'Élève des Conditions Générales de Vente entraîne l'acceptation sans restriction de ces Conditions Générales d'Utilisation du site.

Il est rappelé que des données concernant l'Élève sont recueillies en ligne à des fins de gestion de ses réservations par [feet in straps®](#) et le Professeur. Ces données sont recueillies sur la plateforme SuperSaas au travers de laquelle sont gérés les plannings des Professeurs, selon les conditions fixées par ce service.

Il est également rappelé que pour ses cours privés, le Professeur collecte avec l'accord de l'Élève des données (nom, prénom, téléphone, mail, adresse le cas échéant) à des fins de gestion des réservations et de production de justificatifs. Le fichier qui en résulte, détenu par le professeur au travers de ses contacts téléphoniques et le cas échéant d'une sauvegarde en local sur un ordinateur, ne fait l'objet d'aucune diffusion ou commercialisation auprès de qui que ce soit, qui serait initiée intentionnellement par le Professeur.

Il est enfin rappelé que conformément à la loi en vigueur, [feet in straps®](#) ou le Professeur pourront adresser à l'Élève des mails, sauf opposition de ce dernier. Si une telle initiative

devait être mise en œuvre, [feet in straps®](#) ou le professeur demanderaient au préalable à l'Élève un accord formel au travers de l'envoi d'un premier mail.

Le site [feetinstraps.fr](#) ne met en œuvre ni avis, ni commentaire, ni ouverture de compte qui serait exigée pour permettre la navigation. Il ne met ainsi en œuvre aucun formulaire visant à recueillir directement des données personnelles.

Article 14 - Règlement intérieur

Comme son Professeur, l'Élève devra se conformer au présent règlement intérieur, y adhérer sans restriction ni réserve, et respecter les consignes suivantes :

14.1 Utilisateurs du lieu

Le présent Règlement Intérieur s'applique à :
- tous les Professeurs autorisés à accéder à [feet in straps®](#), par convention de mise à disposition temporaire signée avec l'entreprise individuelle Karine DUBOIS EI

- ainsi qu'à leurs Élèves respectifs, qu'il s'agisse de leur clientèle privée ou de celle qui aurait choisi de prendre un cours en petit groupe ou participer à une échappée Pilates avec eux, au travers de leur planning de réservation personnel mis à leur disposition par [feet in straps®](#).

Il est rappelé que chaque Professeur enseignant dans l'enceinte de [feet in straps®](#) intervient pour son propre compte, n'est ni salarié ni prestataire de service de Karine DUBOIS EI - [feet in straps®](#), et entretient donc une relation directe avec les Élèves constituant sa clientèle, sous sa seule responsabilité.

Ne sont pas admis dans le Studio :

- les mineurs, non accompagnés d'une personne majeure ou non autorisés par une personne majeure ;
- toute personne tenant des propos sexistes, racistes, de nature religieuse ou dénigrants envers un Élève, un Professeur, le Studio ou sa directrice ;
- les personnes porteuses d'une maladie contagieuse ;
- les animaux, même tenus en laisse ;

Ne sont pas admises dans Cours et Échappées Pilates :

- les personnes dont l'état de santé ne leur permet pas la pratique d'une activité sportive en général et ou du Pilates en particulier ;
- les personnes ayant des fragilités cardiaques ne disposant pas d'un avis d'un médecin les autorisant à pratiquer le Pilates.

14.2 Accessibilité

Les Professeurs enseignant dans le local de [feet in straps®](#) ne sont pas des professionnels en Activité Physique Adaptée (APA) et ne sont donc pas habilités à encadrer une pratique du Pilates adaptée aux personnes handicapées, le handicap étant défini comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » (code de l'action sociale et des familles, article L114).

[feet in straps®](#) n'est donc pas en mesure d'accueillir dans ses cours les publics souffrant d'un handicap.

14.3 Respect des horaires, accès aux Cours

L'accès au Studio est limité aux horaires des Cours privés planifiés par les Professeurs pour leurs Élèves et aux horaires des Cours semi-privés et Échappées Pilates visibles dans les plannings en ligne de chaque Professeur sur le site [feetinstraps.fr](#).

Chaque Professeur est responsable de l'accueil de sa clientèle privée et de celle ayant réservé en ligne ses cours semi-privés et Échappées Pilates.

Les Élèves doivent arriver 10 mn avant le début des Cours semi-privés, afin de ne pas en retarder ou perturber le début. Préserver la qualité du Cours semi-privé pour tous ses participants est essentiel. En cas de retard d'un Élève, l'accès au Studio et ipso facto au Cours réservé pourra lui être refusé et l'Elève se verra décompter son Cours.

L'accès au Studio et à ses équipements est strictement interdit au public en dehors de ces périodes.

14.4 Responsabilités

Les Élèves qui viennent prendre des cours reconnaissent être placés sous la seule responsabilité du Professeur qu'ils ont choisi, et déclarent renoncer à tout recours contre Karine DUBOIS EI - feet in straps® en cas d'accident ou de blessure survenant lors de la réalisation d'un exercice sous la supervision de ce Professeur, à l'exception bien sûr du cas où ce Professeur serait Karine DUBOIS elle-même.

Les Professeurs qui viennent donner des cours à feet in straps® pour leur propre compte déclarent renoncer à tout recours contre Karine DUBOIS EI - feet in straps® en cas d'accident ou de blessure survenant lors de la réalisation d'un exercice par un Élève placé sous leur supervision.

Il est rappelé à ce titre que la possibilité de se blesser est inhérente à la pratique des activités sportives, auxquelles se rattache celle du Pilates, et que le bon sens doit prévaloir pour les deux parties, en cas d'accident ou de blessure.

La responsabilité du Professeur en charge du Cours ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de la non-observation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des appareils ou autres installations.

Par ailleurs, en choisissant librement de fréquenter feet in straps® chacun déclare renoncer par avance à tout acte ou comportement au sein ou à l'extérieur de l'enceinte, qui serait de nature à nuire à l'intégrité ou la réputation des personnes qui fréquentent le lieu et ou à l'activité ou la réputation de Karine DUBOIS et de feet in straps®, ou à dégrader le local, ses installations et le matériel de Pilates qui s'y trouve.

14.5 Comportement

Il est formellement interdit aux Professeurs et à leurs Élèves :

- d'importuner les Élèves, les Professeurs ou tout autre personne qui se trouverait dans le studio en y ayant été invitée, par un comportement ou des propos violents ou de nature à porter atteinte à la décence, aux bonnes mœurs, à la tranquillité du lieu, ou encore au bon ordre et à la propriété du Studio ;
- de séjourner dans le Studio en dehors des heures d'ouverture ;
- de pénétrer dans les salles ou de participer à un cours ou une Échappée Pilates sans une réservation valide et sans y avoir été expressément invité par un Professeur ;
- de se déshabiller ou s'habiller hors des vestiaires, ainsi que de déposer des effets personnels ailleurs que dans les casiers prévus à cet effet ou de laisser des effets personnels dans les casiers après la fin des cours ;
- de déambuler en salle de cours ou dans les vestiaires en tenue intime ;
- d'introduire des drogues, de la nourriture, des boissons alcoolisées ou des bouteilles en verre dans le Studio ou dans l'enceinte de l'immeuble sis 20 rue du Caire, Paris 2^{ème} ;

- de se présenter en état d'ébriété ou sous l'effet d'une substance psychotrope ;
- d'utiliser des téléphones portables durant les cours ;
- de pratiquer dans une tenue vestimentaire non appropriée à la pratique du Pilates ;
- de faire la promotion ou la vente d'activités n'ayant pas de liens directs avec feet in straps® ;
- de modifier les réglages des chauffages du local.

14.6 Hygiène et tenue

Il est formellement interdit aux Professeurs et à leurs Élèves :

- d'évoluer dans la salle de cours avec des chaussures ;
- d'utiliser les machines pieds nus ou avec des chaussures.

Chacun doit en outre se présenter dans une tenue décente, propre et appropriée à une activité sportive, et respecter des règles d'hygiène personnelle indispensables à la pratique d'un sport dans un lieu collectif.

Le port de chaussettes de Pilates est obligatoire, pour des questions de sécurité.

Le cas échéant, les professeurs doivent demander à leurs Élèves de respecter ces règles d'hygiène corporelle et leur rappeler la nécessité de porter une tenue appropriée.

14.7 Utilisation du matériel

Il est formellement interdit aux Professeurs et à leurs Élèves :

- d'utiliser les équipements de Pilates en gardant sur eux ceinture, bagues, bijoux, et de façon générale tout vêtement ou accessoire susceptible de porter atteinte aux machines et accessoires de Pilates ;
- de laisser le matériel ou les machines non rangés et non nettoyés après utilisation ;
- d'emporter du matériel appartenant à feet in straps® .

14.8 Sécurité

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière de sécurité, de santé et d'hygiène.

Au titre de la sécurité, tout enseignant (e) doit être à même de porter des secours de base à sa clientèle et de ce fait être détenteur/détentrice d'un brevet de secouriste délivré par un organisme reconnu par l'Etat.

Les consignes particulières de sécurité qui pourraient être mises en œuvre au sein du local, de façon temporaire ou permanente, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions.

Les consignes suivantes doivent être strictement respectées :

- les personnes souffrant de pathologies, notamment osseuses, ayant subi des interventions de nature à limiter leur mobilité, ou souffrant de blessures sont tenues d'en informer leur Professeur avant toute pratique du Pilates ;
- en cas d'incident ou d'accident, les Élèves sont tenus de prévenir immédiatement par ordre de priorité, le Professeur, les pompiers ou le Samu, et le Professeur devra informer la directrice du Studio au 06 20 55 25 71 ;
- les Élèves sont tenus de respecter les consignes et injonctions faites par leur Professeur.

Dans le cas d'un individu dont le comportement présente un danger pour les Élèves, les Professeurs ou pour lui-même, feet in straps® ou le Professeur pourra faire intervenir les forces de l'ordre.

14.9 Sanctions

Tout manquement au présent Règlement Intérieur qui viendrait à être constaté par Karine DUBOIS, directrice de feet in straps®, par un des Professeurs présents dans le local ou par un Élève, pourra entraîner une sanction :

- avertissement écrit par la direction de feet in straps® sans exclusion ;
- le cas échéant, exclusion définitive de feet in straps® après échange.

Tout acte ou comportement de nature à porter atteinte, à la décence, aux bonnes mœurs, à la tranquillité des Élèves, au bon ordre et à la propriété du Studio est formellement interdit. Il sera sanctionné par le renvoi immédiat du Studio.

En cas de faute grave, notamment et de façon non limitative, une atteinte à l'intégrité morale ou physique d'une personne, une atteinte à l'intégrité du lieu et de ses équipements ou une atteinte à la réputation d'un Élève, d'un Professeur, de Karine DUBOIS ou de feet in straps®, une exclusion immédiate sera prononcée et une plainte sera déposée.

Il est formellement interdit d'endommager les aménagements et installations. Tous dommages ou dégâts seront réparés par les soins de feet in straps® aux frais du contrevenant. Les dégradations de toute nature donneront lieu à des poursuites judiciaires.